



FAURE GNASSINGBÉ EXPORTE SON SAVOIR-FAIRE : Promouvoir la démocratie factice avec quatre mandats présidentiels

COMMUNIQUÉ DU 16 JUILLET 2023 ADRESSÉ AU PEUPLE TOGOLAIS

RESEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)

Contact : info@cvu-togo-diaspora.org qui transmettra.

Qui aurait pu croire que l'Afrique pourrait exporter autre chose que ses matières premières non transformées ? Personne ! Sauf que les dirigeants togolais, sur conseil d'un « mercenaire français » du droit constitutionnel, ont réussi provisoirement cette prouesse : exporter les modifications des Constitutions, proposer un 3^e, un 4^e et bientôt un 5^e mandat présidentiel, c'est s'assurer tôt ou tard un Coup d'Etat constitutionnel.

1. IMPOSSIBLE ALTERNANCE POLITIQUE PROPRE : FONDEMENT DES COUPS D'ETAT MILITAIRES ET CONSTITUTIONNELS EN AFRIQUE

Le Togo de Faure Gnassingbé semble avoir exporté le principe de modification de la Constitution pour se maintenir au pouvoir. Ce que l'on croyait impossible en France, ne l'est plus. En France, des initiatives, maladroitement démenties, tentent à vouloir faire passer l'idée de faire modifier la Constitution française pour permettre au Président en exercice de briguer un 3^e et un 4^e mandat après avoir remis les « compteurs » à zéro. Il faut pour cela considérer que les deux mandats présidentiels passés sont à passer par « perte et profits » puisqu'une « nouvelle » République sera instaurée.

Il convient, malgré tout, d'attribuer, au moins partiellement, un droit d'auteur, à un certain Faure Gnassingbé, qui au Togo qui est devenu le champion de la remise à zéro des compteurs, malgré l'impératif inscrit dans un des articles de la Constitution de 1992, qui prescrit : « *nul ne peut faire plus de deux mandats consécutifs* » dans une démocratie où le Peuple est « roi » !!! Le Togo a unilatéralement fait sauter ce « verrou ». Faure Gnassingbé ne peut s'empêcher de préparer son 5^e mandat présidentiel dans un climat liberticide et d'interdictions de toutes manifestations dans le pays, non sans des achats de consciences au point de transformer une partie de l'opposition togolaise en des alliés alimentaires et des opposants factices.

Pourtant, l'autocratie est une œuvre humaine. Il faudra donc aussi que des humains, respectueux des valeurs du « vivre ensemble » africain, puissent défaire une telle supercherie, qui demeure illégale et anticonstitutionnelle, même si la Cour de Justice de la CEDEAO semble frileuse pour constater les faits. La Cour de Justice de la CEDEAO a été saisie par CVU-TOGO-DIASPORA et Consorts pour statuer sur la légalité et la constitutionnalité du pouvoir togolais. La lenteur de la procédure pourrait faire croire à un embarras devant l'évidence et les éventuelles pressions invisibles. Mais, la question mérite d'être posée : le fait de constater l'illégalité et l'anticonstitutionnalité des faits au Togo serait-elle motivée par la peur de créer un précédent qui pourrait faire jurisprudence et sonner le glas de la Françafrique ?



2. AUTOCRATIE : EXPORTATION DU 3^e MANDAT ILLÉGAL ET ANTICONSTITUTIONNEL DU TOGO

Au Togo, comme de plus en plus dans plusieurs pays dans le monde où le régime présidentiel tend à se confondre de nos jours avec une dictature de la démocratie, ce au cas par cas comme en France, il convient de s'accorder sur le fait que les notions de « dictature » et de « démocratie » ne s'opposent plus mais se confondent. Cette confusion repose sur des amalgames au point de conduire à des fusions générant des formes modernes, nouvelles et même avant-gardistes d'autocratie et de « démocraties ». Celles-ci se caractérisent d'une part, par la duplicité, la complicité et l'omerta des élites, et d'autre part, par la transformation des institutions démocratiques, rendues factices, trompeuses et inopérantes, car dévoyées au service exclusif d'une oligarchie, le tout au détriment des peuples. L'absence de vérité des urnes et de vérité des comptes publics en sont les signes extérieurs de dépossession du pouvoir du Peuple, et donc de la démocratie.

Les démocraties dites « présidentielles » ou les autocraties dites « présidentielles » peuvent facilement, sur tel ou tel point, se confondre avec un régime dictatorial, dès lors que le parlement, mal élu sans expression de la vérité des urnes, parfois pas élu du tout, ne représente plus le Peuple, et que les institutions : justice, armée, police, agissent la plupart du temps contre le Peuple en ne défendant que leurs propres intérêts, comme au demeurant le ferait un système mafieux. Avec le problème de la désinformation institutionnalisée et des médias transformés en organes d'endoctrinement et de propagande, dans les colonnes desquels les opinions ont remplacé l'information et l'investigation et qui ne rendent plus compte de la vérité des faits, survient un autre danger. Le Peuple peut, soit ne plus s'en rendre compte ou, soit ne peut que constater son impuissance face à cette altération substantielle de la Démocratie, -représentative ou pas-, à savoir le pouvoir par le Peuple, pour le Peuple et au service du Peuple.

Cette nouvelle construction sociétale s'appuie sur un ensemble de pratiques déviantes de la Loi fondamentale : techniques de fraudes électorales, inversion des résultats électoraux, modification intempestive de la Constitution, remise des compteurs à zéro, à savoir considérer que les mandats passés ne doivent plus être comptabilisés dans la « nouvelle » République suite à une modification de la Constitution unilatérale, souvent illégale. Ce qui est nouveau pour le Peuple africain est que le Togo semble exporter, ce depuis longtemps, sa politique du 3^e mandat illégal ailleurs en Afrique, notamment au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, et même dans la France d'Emmanuel Macron. Cela est apparu dans les propos d'un des fervents défenseurs d'Emmanuel Macron, qu'est Richard Ferrand¹. Ce dernier semble vouloir suivre, avec des nuances, la pratique illégale et anticonstitutionnelle de Faure Gnassingbé, à savoir une tentative de faire passer l'idée de la modification de la Constitution française pour permettre à Emmanuel Macron de se présenter à un troisième mandat présidentiel en France².

Le fameux 3^e mandat à partir d'une Constitution taillée sur mesure n'est rien d'autre qu'un ballon d'essai sur la possibilité pour Emmanuel Macron, chef de l'Etat français, de se représenter en 2027 en réformant la Constitution française tout en préservant « *le bicamérisme et le Conseil constitutionnel, gardien vigilant des principes républicains et des libertés publiques* ». Il reprend les arguments des « autocrates », -ou selon les cas « dictateurs »-, africains, à commencer par celui du Togo, en créant la confusion et un dérèglement constitutionnel en faisant passer l'idée que « la libre expression de la souveraineté populaire » est bridée et que « *limitation du mandat présidentiel* » qui « *corsète notre vie publique*³ ». *L'opposition française, par la voix de la cheffe de file des députés La France insoumise, Mathilde Panot, n'a pas hésité à décrire Richard Ferrand, comme « le visage de la dérive autocratique de la Macronie*⁴ ».

Il est vrai qu'Emmanuel Macron n'a soufflé aucun mot sur le sujet et laisse ses agents s'en charger. Le ballon d'essai pour tester l'idée du 3^e mandat ou de « *restaurer l'Empire avec Macron 1^{er}* », -c'est selon-, ne semble pas avoir fonctionné pour le moment en France.



3. LE TROISIÈME MANDAT PRÉSIDENTIEL EN AFRIQUE : UNE INVENTION FRANÇAISE ?

Le ballon d'essai de Richard Ferrand au Peuple français, s'apparente à une réappropriation d'une stratégie huilée « made in France » appliquée en Afrique pour maintenir au pouvoir les chefs d'État du précarré français obéissants, sous contrôle et adeptes de la servitude volontaire. En matière de violation et de manipulation de la Constitution, Faure Gnassingbé, à l'image de son défunt père Eyadéma Gnassingbé, est un bon élève. Ils ont eu, tous deux, le même conseiller juridique en la personne du feu Professeur Agrégé Charles Debbasch, alias (Koffi de Souza⁶), ex-doyen d'Université en France est spécialisé en droit public, notamment le droit constitutionnel et dans la rédaction et les révisions de nombreuses Constitutions africaines alors qu'il faisait l'objet de condamnations, a fait de la prison pour escroquerie en France⁷, même s'il a toujours clamé son innocence et obtenu des jugements de non-lieux⁸, même si le titre de « *juriste-mercenaire en col blanc*⁹ » est collé à son épitaphe africain posthume. Charles Debbasch conserve son titre togolais de « Commandeur de l'ordre du Mono » reçu des mains d'Eyadéma qu'il a en partage avec quelques barons de la Françafrique comme Charles Pasqua ou Michel Roussin...

En France, cette idée de tenter de faire passer le 3^e mandat par Richard Ferrand, ce proche d'Emmanuel Macron était tombée à point nommé, à savoir en pleine actualité de la crise politique sénégalaise. Mais, le Peuple sénégalais a fait pression sur le Président Macky Sall pour qu'il renonce à briguer un 3^e mandat passé de 7 à 5 ans. Ce message fort envoyé par le Peuple sénégalais aux autres Peuples africains n'est plus limité à l'Afrique. Autrement dit, *outrepasser la limitation du nombre de mandats est une bonne chose et pourrait même arriver en France*. La forte pression populaire au Sénégal et la pression internationale est venu à bout du 3^e mandat présidentiel au Sénégal. Le Peuple sénégalais ne doit pas baisser la garde et doit rester vigilant ! Le Peuple français aussi !!!

4. LE « MODELE » DU « JEUNE DOYEN » DE L'AUTOCRATIE AFRICAINE : LA DÉMOCRATIE FACTICE

Mais au Togo, il s'agit d'une dynastie familiale élargie aux réseaux d'influence ésotériques et financières. Au Togo, Faure Gnassingbé effectue son 4^e mandat présidentiel illégal et anticonstitutionnel (2005-2025) et prépare le 5^e mandat (2025-2030) sur base de la remise à niveau des compteurs à partir d'une modification unilatérale de la Constitution de 1992 que le Peuple togolais a choisi par référendum. Faut-il rappeler que l'article de la Constitution qui stipulait : « *en aucun cas, nul ne peut faire plus de deux mandats* » et offrait ainsi une possibilité pacifique et légale d'alternance politique au Togo, avait été systématiquement retiré de la Loi fondamentale, ce dans toutes les versions adoptées à l'occasion des révisions constitutionnelles unilatérales antérieures.

Pour une fois que le Togo sert d'exemple à la France, mais aussi à plusieurs pays africains, il est question justement de « tordre le cou » à l'alternance politique que consacre la Constitution avec la limitation à deux mandats sans possibilité de « remise des compteurs à zéro », comme au Togo. Il suffit de citer quelques présidents africains que Faure Gnassingbé a influencés, soit après une visite, ou ceux qui sont venus lui rendre visite pour s'inspirer du succès de sa « longévité autocratique » au pouvoir, ainsi que celle de son père Etienne Eyadéma Gnassingbé, père de la dictature au Togo : Côte d'Ivoire, Sénégal, Sierra Leone, Gabon, Guinée Bissau, République du Congo, République démocratique du Congo, Tchad, Mali, République Centrafricaine... et maintenant France pour se rendre compte que certains souhaitent reproduire le « modèle » du « *jeune doyen* » de l'autocratie africaine.

5. DEMOCRATIE EN AFRIQUE ET EN FRANCE : UNE DEMOCRATIE FACTICE ET NON REPRESENTATIVE ?

Selon le dictionnaire, une « dictature » est un régime politique dans lequel une personne ou un groupe de personnes exercent tous les pouvoirs de façon absolue, sans qu'aucune loi ou institution ne les limitent. L'autocratie fondée sur un régime présidentiel et autoritaire peut avoir des lois, des institutions, voire un parlement avec des députés élus, et



des médias « aux ordres » dans un système militarisé, liberticide avec une neutralisation totale ou partielle de tous contre-pouvoirs. Ce régime politique arrive au pouvoir souvent par des coups d'Etat militaires, mais aussi par des coups d'Etat constitutionnels, en s'assurant de faire « sauter » la confiance dans les institutions de régulation du « vivre ensemble » et en rendant le droit et la loi illégitimes et illégaux.

Les institutions sont factices et les rares citoyens téméraires pour souhaiter un rétablissement de la démocratie pour le Peuple sont contraints à l'exil, à la prison, ou à la mort, non sans tortures ou humiliation diverses. En réalité, les autocrates, africains ou pas, s'organise pour qu'un pouvoir légal acquis par la force, se maintienne par la force et la contrainte. Le plein pouvoir est souvent acquis au gré d'élections frauduleuses. Lorsque les élections sont « réputées » démocratiques, le pouvoir entrave et réduit progressivement la démocratie au moyen d'un arsenal juridique liberticide qui permet de qualifier toute contestation légitime, démocratique et pacifique de trouble grave à l'ordre public, et voire de « terrorisme ». L'Etat sécuritaire s'organise afin que ce trouble « temporaire » soit considéré comme permanent. Ceci permet d'assurer la permanence au pouvoir de ceux qui sont en poste, non sans la répression et la gouvernance du silence des cimetières, avec l'appui d'Etats étrangers adeptes du double standard démocratique.

Or, la démocratie, c'est « le pouvoir du peuple avec un régime politique où tous les pouvoirs puisent leur légitimité dans la décision du Peuple, étant entendu que dans une démocratie représentative, tous les pouvoirs sont exercés par les représentants légitimes du peuple. Alors, les adeptes de l'autocratie, de la dictature et de la démocrature se sont spécialisés dans la falsification du caractère représentatif du Peuple et donc de la démocratie. Les représentants ne représentent plus le Peuple. Avec la puissance de l'argent, des armes et des militaires, de la corruption, les dits « représentants » du Peuple peuvent très facilement et rapidement se muer en « représentants » d'une oligarchie clanique et ésotérique, ayant comme principes de gouvernance, l'impunité, la loi du silence et l'alignement sur les contre-valeurs.

Les démocraties américaine, française ou togolaise peuvent alors présenter des similitudes troublantes car le Peuple, soit par l'abstention, l'impuissance face à la désinformation médiatique, peut finir par « abdiquer » et laisser au pouvoir des dirigeants qui représentent moins de 30 % des électeurs. Une démocratie factice et non représentative finit par gouverner. Le Peuple mettra le temps qu'il faut pour s'en apercevoir. Mais il finira par comprendre la supercherie. Le pouvoir du Peuple souverain ne peut être confisqué indéfiniment au profit d'une oligarchie marginalisant la grande majorité de la population. Chacun peut comprendre qu'il n'y a pas une démocratie factice à « l'africaine », mais une démocratie usurpée sans que le Parlement, pourtant réputé être la véritable représentation du Peuple et de la Nation, puisse décider.

Aussi, tout Peuple doit prendre conscience de l'état de son « niveau » réel de « souveraineté du Peuple ». A défaut, d'autres se chargeront de lui faire croire qu'ils travaillent pour le Peuple alors qu'ils ne travaillent que pour des intérêts particuliers, y compris pour eux-mêmes, en bandes organisés ou pas.

6. DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES » : FONDEMENT DE LA SOUVERAINETE DU PEUPLE

L'utilisation abusive de l'article 49.3 de la Constitution française de 1958 pour faire adopter sans vote la loi sur la « retraite » contre la volonté d'une très grande majorité du Peuple est une illustration à méditer lorsqu'on souhaite donner des leçons aux dirigeants africains. Il est aussi utile de rappeler l'épisode du Traité établissant une Constitution pour l'Europe refusé lors d'un référendum le 29 mai 2005 lorsque le « non » exprimé par 54,68 % des français, représentait 2 641 238 voix de plus que le « oui ». Les Pays-Bas avaient suivi la France le 1^{er} juin 2005 refusant également la ratification. Nonobstant ce résultat sans appel, après que le Conseil Européen ait approuvé deux ans plus tard le 19 octobre 2007 le « Traité de Lisbonne », copie conforme du Traité de 2005 établissant une Constitution, le Gouvernement français passait-outré la volonté populaire exprimée par le peuple. Nicolas Sarkozy, alors Président



de la République, décidait de ne pas recourir à un nouveau référendum. Il faisait adopter la Loi autorisant la ratification du Traité de Lisbonne par l'Assemblée Nationale le 7 février et par le sénat le 8 février 2008.

Emmanuel Macron devrait donc méditer sur la signification du mot « démocratie » et se poser la question de savoir s'il respecte les citoyens français. La Démocratie, c'est la souveraineté du Peuple. La grande majorité du Peuple français, lassée de ses rododromes pourrait un jour prochain se référer au principe de La déclaration des Droits de l'Homme de la Constitution française de 1793 que les contre-révolutionnaires de 1794 se sont empressés d'abolir. L'article 28 de la Constitution de 1793 est très précis et stipule qu' « *un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer, et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures¹⁰* ». Il est question d'un Peuple, et non d'individus au pouvoir. Il est bien question du « Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », le principe qui fonde la souveraineté du Peuple, partout dans le monde. Cela se traduit par le libre choix du Peuple de déterminer la forme de son régime politique. Dès lors que ce libre choix est altéré ou impossible, on n'est assurément plus en démocratie et on tend inéluctablement vers l'autocratie, voire la dictature.

Autrement dit, ce qui a été fait précédemment peut être défait. La Démocratie, c'est la capacité de faire, d'agir dans l'action, d'être porté par une capacité à changer, car il n'y a rien au-dessus de la volonté générale et de la volonté du Peuple. Or aujourd'hui, une partie importante de la population a l'impression que ce droit-là n'existe plus. Les citoyens ont l'impression qu'ils n'ont plus la capacité d'agir pour améliorer la vie de leur cité et de fait, leur propre vie. Or, il ne s'agit que d'une impression.

Réapprendre à s'organiser du bas vers le haut et choisir démocratiquement des représentants éthiques sans les changer de manière intempestive pourraient constituer un point de départ pour chacun, que ce soit en France, en Afrique ou ailleurs dans le monde. Mais attention à la fausse « légitimation » !

7. LA PERMANENCE DE L'AUTOCRATIE : UNE LÉGITIMATION VENANT DE LA CEDEAO ET DE L'EXTÉRIEUR

Toute dictature, étant d'essence illégitime et un déni de l'État de droit dans une République, fait que le dictateur court durant tout son règne après la légitimité sans jamais la trouver à l'intérieur. Alors, c'est à l'extérieur qu'il semble être conforté en menant une diplomatie active, organisant des conférences internationales, recevant toute une flopée de visiteurs de différents milieux – politique, économique, financier, religieux, ésotérique - parfois de simples chômeurs étrangers déguisés en hommes d'affaires. Le Togo, sous la dictature des Gnassingbé, père et fils, en est un exemple typique, un champion, le premier de « cordée ».

On peut aussi comprendre la stratégie de Faure Gnassingbé qui s'active par une diplomatie tous azimuts en vue de se cramponner et de s'éterniser au pouvoir. La dictature néocoloniale sous la direction des Gnassingbé et du système mafieux qu'ils ont contribué à mettre en place, vieille aujourd'hui d'une soixantaine d'années (1963-2023), a failli être emportée dans les poubelles de l'histoire lors de l'une des dernières crises socio-politiques qui s'est révélée le 19 août 2017 et a perduré jusqu'à ce jour. Faure Gnassingbé, très apeuré, ne fit connaître son souhait de dialoguer avec l'opposition que d'Abidjan, capitale ivoirienne, le lundi 20 novembre 2017 après avoir consulté le Président-doyen Alassane Ouattara : « *Quelle que soit la situation, quelle que soit l'évolution, tout doit se terminer par le dialogue* » déclara-t-il à l'époque¹¹.

Contraint en permanence à la quête d'une bouée de sauvetage, alors que la colère populaire était à son comble, Faure Gnassingbé, crut utile de soutenir les Etats-Unis et Israël en votant le jeudi 21 décembre 2017 contre une résolution de l'ONU condamnant la décision de Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État hébreux¹².

L'immixtion de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Occidentale (CEDEAO) dans les affaires intérieures du Togo sous prétexte de faciliter le dialogue intertogolais a été fatale pour l'opposition togolaise contrôlée et



alimentaire, regroupée au sein d'une coalition hétéroclite de 14 partis politiques. Paradoxalement, sous la houlette du Président Olusegun Obasanjo, cette CEDEAO s'est révélée être un instrument d'oppression aux mains des occidentaux et se présente comme un syndicat de chefs d'État très souvent mal élus dans leurs pays respectifs. Au même titre que Faure Gnassingbé lui-même qui, à la faveur des élections présidentielles usurpées et illégales du 22 février 2022, accomplit son 4^e mandat anticonstitutionnel et donc illégal.

Ainsi, les annonces du nouveau Président en exercice de la CEDEAO pour un an, en la personne du Président du Nigeria, Bola Tinubu¹³, ne font ni-chaud, ni-froid au Peuple togolais. Les dirigeants du Nigeria portent une partie de la responsabilité dans le malheur du Peuple togolais et l'absence de liberté et d'alternance au Togo. Alors lorsque le nouveau président de la CEDEAO s'est engagé à « *renforcer les acquis démocratiques de la région ouest-africaine tout en garantissant le respect des droits de l'homme et de l'État de droit* », la question qui émerge dans les réseaux sociaux est la suivante : qui peut encore croire au Togo en la parole d'un Président du Nigeria ? Surtout que l'essentiel de ces annonces ne porte que sur les trois pays dits en transition, à savoir le Mali, le Burkina-Faso et la Guinée. Donc quid des coups d'Etat militaires au Togo (2005) ? Quid des coups d'Etat constitutionnels et militaires au Togo (2010, 2015, 2020) ? La question mérite d'être posée et de savoir si l'accession au pouvoir de Bola Tinubu n'a pas de corrélation avec des formes modernes de coups d'Etat constitutionnels ?

Parler du retour au pouvoir des civils ne garantit pas que le Togo sera libre de choisir ses dirigeants. Quand Bola Tinubu rappelle que « *sans démocratie, il n'y a pas de gouvernance, il n'y a pas de liberté, il n'y a pas d'État de droit. Nous ne permettrons pas qu'il y ait coup d'État après coup d'État dans la sous-région ouest africaine* », il doit d'abord se rappeler que son « *élection* » à la tête du Nigeria est sérieusement contestée et qu'il n'a pas cherché à « *recompter les voix du scrutin présidentiel* » qui l'a porté au pouvoir... Ses adversaires n'ont pas accepté de croire en des élections transparentes au Nigeria. Compte tenu de l'histoire de sa famille d'adoption, grand vendeur d'esclaves noirs dans l'histoire¹⁴ et la capacité à ainsi structurer les forces déstabilisatrices là où dirige un « *Tinubu* » à l'instar du « *Tinubu Square* » à Lagos, la question est de savoir dans quel état sera la CEDEAO après le mandat de ce Président nigérian.

8. LE PRÉSIDENT DE LA CEDEAO ET DU NIGERIA, BOLA TINUBU, NE VEUT PAS STOPPER LES COUPS D'ETAT CONSTITUTIONNELS, SURTOUT PAS AU TOGO

Dans ses récentes déclarations lors de la 63^e session ordinaire de des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenue à Bissau en Guinée-Bissau le 9 juillet 2023, M. Tinubu a fait l'éloge de la démocratie sans la définir comme étant le pouvoir du Peuple et le rejet des coups d'Etat sans faire de distinction entre les coups d'Etat militaires et les coups d'Etat constitutionnels : « *Nous devons rester fermes sur la démocratie. Il n'y a pas de gouvernance, de liberté et d'État de droit sans démocratie. Nous n'accepterons plus de coup d'État en Afrique de l'Ouest. La démocratie est très difficile à gérer, mais c'est la meilleure forme de gouvernement*¹⁵ ». Or, la CEDEAO dont il est devenu le Président en exercice pour un an s'est spécialisé dans le soutien et le maintien au pouvoir des coups d'Etat constitutionnels et s'organisent pour tenter de stopper les « *coups d'Etat militaires* ». Mais, ce sont les coups d'Etat constitutionnels qui créent les coups d'Etat militaires, même si au Togo, Faure Gnassingbé a expérimenté les deux en même temps à chacune de ses élections de la contrevérité des urnes.

Bola Tinubu se trompe complètement quand il affirme ceci : « *Il n'y a personne parmi nous qui n'ait pas fait campagne pour devenir un leader. Nous n'avons pas donné de ressources à nos soldats, nous n'avons pas investi en eux, dans leurs bottes, dans leur formation pour violer la liberté du peuple* ». A son âge avancé et aussi bien renseigné que le sont les services secrets nigériens, il ne peut se « *tromper* ». Donc, il est en mode défense des intérêts du syndicat des chefs d'Etat. Justement, non seulement, le budget de l'Etat et l'argent des contribuables ont servi pour empêcher le droit à l'autodétermination du Peuple togolais lors des différentes élections depuis 1967, mais des pays étrangers¹⁶



ont même contribué à soutenir l'approche en fournissant les équipements dits de « maintien de l'ordre », équipements qui se sont révélés avoir servi à tuer des citoyens africains.

Aussi, avant de s'instaurer en « Superman » pour prétendre « instaurer des structures anti-coup d'Etat » dans l'espace CEDEAO, le Président Bola Tinubu devrait commencer par balayer devant sa porte pour s'interroger sur les formes de coups d'Etat constitutionnels récentes au Nigeria et le rôle de l'impunité des forces de sécurité dans sa propre accession au pouvoir.

Pourtant, s'il faut prendre au mot le Président Bola Tinubu, c'est au Togo que le Président Bola Tinubu devrait prendre le temps de comprendre qu'une démocratie factice sans liberté au Togo est une démocratie sans Etat de droit, sans justice, et sans vérité de urnes et des comptes publics. Ne pas comprendre cela risque de ne pas rendre crédible le Président Bola Tinubu auprès du Peuple togolais. La permanence de l'autocratie ne peut prendre fin qu'avec l'alternance et une véritable alternative au système politique en vigueur : un projet de transition politique et un projet de société commun. De ce point de vue, le Bénin du Président Patrice Talon qui confirme qu'il ne briguera pas de 3^e mandat est un exemple à suivre. Exemple de loin supérieur à celui du Président Macky Sall, qui après avoir pratiqué une stratégie d'élimination systématique des potentiels candidats à sa succession, tant dans l'opposition que dans son propre parti, a lui-même créé une situation de chaos politique qui s'est soldé par plus de 40 victimes civiles. Il s'est ainsi vu contraint de renoncer au 3^{ème} mandat qu'il se préparait à briguer au mépris de la règle imposée par la constitution du Sénégal et a dû abdiquer par crainte d'une possible humiliation dans les urnes.

Ne pouvant compter sur une CEDEAO ambivalente, ni croire en des chefs d'Etat qui finissent pas ne pas suivre son exemple, ni ses conseils, il en résulte que les agitations diplomatiques tous azimuts de Faure Gnassingbé et de Monsieur Robert Dussey, son ministre des « Affaires étrangères » davantage qu'« étrangères » depuis les énièmes élections de la contre-vérité des urnes. Tous ces voyages de Faure Gnassingbé traduisent, en réalité, la fragilité d'un régime politique à bout de souffle et maintenu sous perfusion étrangère par le groupe des 5, à savoir les chancelleries qui « accompagnent » l'autocratie anticonstitutionnelle togolaise : France, Etats-Unis, Allemagne, Union européenne et Nations Unies. Il va sans dire que les ramifications avec un système financier, souvent mafieux, au Togo, en Afrique et à l'international ne peuvent être niées. Même si la traçabilité de ces acteurs reste d'autant plus difficile à établir dans un pays où le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale et la fraude fiscale sont souvent synonymes, dans la mesure où le pouvoir musèle par tous les moyens la presse indépendante susceptible de dénoncer la corruption. L'impunité étant le premier des articles non écrits et invisibles dans le code d'investissement togolais.

9. DIVERSIFICATION DES SOURCES DE « SÉCURITÉ » ET ÉLOIGNEMENT DES VALEURS AFRICAINES

Le Président illégal et illégitime du Togo recherche une diversification de sa protection à l'étranger en rejoignant les pays du Commonwealth¹⁷, mais aussi auprès de ses pairs africains dans le cadre d'un soutien mutuel « gagnant-gagnant », avec une approche opportuniste consistant à tenter de se rapproche des pays dits du « BRICS » : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud, pour peut-être y représenter ceux du G7 et en Occident, qui ne rêvent que de l'échec de cette initiative fondée sur le « non-alignement sur l'OTAN, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Par ailleurs, la médiation de Faure Gnassingbé dans la dite affaire des 49 mercenaires « ivoiriens » n'était pas désintéressée car il songeait avant tout à protéger les intérêts du port autonome de Lomé principal poumon économique du pays d'où sa position molle dans les sanctions contre le Mali. Néanmoins, la volonté du régime militaire malien de rester au pouvoir pour accomplir sa mission pour le Peuple malien, peut expliquer aussi le besoin de recourir aux « services » de Faure Gnassingbé, surnommé le « jeune doyen » par le Président ivoirien, Alassane Ouattara, du fait de sa longévité au pouvoir, de conseiller ce régime malien, et bien d'autres qui pourraient bénéficier



de l'expérience du « Togo ». Sauf que cette attitude les éloigne des valeurs de la Maât, vérité, justice, solidarité, probité, etc. condition indispensable pour servir le Peuple africain en priorité.

10. LE MAINTIEN AU POUVOIR EN AFRIQUE : ALTERNANCES POLITIQUES RENDUES IMPOSSIBLES

La dictature néocoloniale, sous laquelle ploie le Peuple togolais depuis de nombreuses décennies, est la plus vieille dictature du continent, la plus brutale et la plus sournoise. Le Togo sous le règne autocratique des Gnassingbé père et fils constitue l'une des nombreuses bases-arrières de la Françafrique, depuis laquelle des opérations y compris des coups d'Etat constitutionnels ou militaires, et donc des coups de force, ont été portés contre des pays africains, leurs peuples et certains de leurs dirigeants qui ont choisi d'œuvrer pour la vérité, la justice et la souveraineté du Peuple africain. De nombreux Africains comme des non-Africains en ont été aussi victimes.

Il nous plaît de rappeler ici et à l'attention du Président centrafricain, Monsieur Faustin-Archange Touadéra en visite à Lomé le 27 juin 2023¹⁸, que c'est de cette ville qu'un colis piégé transporté par DHL a été envoyé à Bangui pour attenter à la vie du chef du centre culturel russe, Monsieur Dmitri Syty, le 16 décembre 2022¹⁹. C'est également vers le Togo que l'ancien Président centrafricain Ange-Félix Patassé, considéré dans les réseaux sociaux comme un « agent de la France », prit par deux fois deux fois le chemin de l'exil lorsqu'il fut chassé du pouvoir à deux reprises²⁰.

Un Togo dirigé par un président autocratique, illégal et illégitime, transformant son pays en une vaste prison à ciel « fermé », où règne la paix du cimetière imposée par les tortures, la délation, les bastonnades, les privations alimentaires, les conditions d'hygiène insalubres, la précarité d'une population en survie dans un environnement social fragmenté et miséreux. C'est ainsi que de nombreux citoyennes et citoyens togolais et étrangers innocents croupissent dans des geôles surpeuplées et insalubres. Faure Gnassingbé ne peut rien offrir de positif et surtout d'éthique à ses pairs qui ne veulent apprendre de lui que les artifices pour renforcer leur propre pouvoir afin de s'y maintenir, avec en filigrane de battre le record actuel du 5^e mandat de Faure Gnassingbé.

Mais, sans faire de bruit et sans aucune contestation du G7 et de l'OTAN, le Président du Rwanda, Paul Kagamé, comme celui du Cameroun, Paul Biya, ont dépassé les 30 ans au pouvoir sans alternances politiques possibles. Aussi ceux des dirigeants africains qui le sollicitent où le fréquentent, risquent de s'attirer des lendemains difficiles lorsque viendra la prise de conscience des Peuples africains attachés aux valeurs du vivre ensemble pacifiquement. Surtout s'ils sont engagés dans un processus de libération des Peuples africains et souhaitent s'inscrire dans le mouvement des non-alignés et de la souveraineté retrouvée !!! Faut-il pour cela empêcher à tout prix, l'alternance politique et l'inclusivité des opinions et des options politiques par la privation des libertés et l'instrumentalisation de la justice ?

11. TOGO : DEMOCRATIE FACTICE, OPPOSITION FACTICE, MAIS PRISONNIERS POLITIQUES REELS, TORTURES AU POINT DE MOURIR

Après près de deux décennies de règne par la force, l'achat des consciences et la diffusion des contre-valeurs au Togo, Faure Gnassingbé sous pression des dirigeants occidentaux, français en particulier, mais aussi des militaires affairistes togolais et africains, a construit des relations utiles avec des entités privées qui le protègent pour le moment. Il semble devenir une sorte de point de passage obligé pour offrir et exporter un concept et un service d'un nouveau genre : comment accéder et se maintenir au pouvoir grâce à une démocratie factice et l'utilisation de la remise des compteurs constitutionnels à zéro, en modifiant unilatéralement la Constitution. Vendre ce service au plus offrant peut se révéler « rentable » tant au plan financier qu'au plan politique, mais cela se fait sur le dos du Peuple togolais, et par extension sur le dos des Peuples africains.



L'acquisition de cette « expertise » dans la gestion des crises inhérentes aux pouvoirs dictatoriaux s'est construite au cours de nombreuses années, adossée à la vision militarisée de son Père, le dictateur Etienne Eyadéma Gnassingbé. Les planifications et l'exécution d'élections non transparentes, les bastonnades et les massacres post-électoraux, tel celui de 2005, les intimidations de la population, les modifications constitutionnelles unilatérales et sur mesures, les vraies « fausses négociations » appelées « dialogues » ont abouti à une neutralisation et un contrôle d'une certaine opposition togolaise alimentaire et légitimatrice du pouvoir. Autrement dit, cette opposition togolaise factice ne peut plus exister et même vivre sans le pouvoir et a décidé de ne plus le combattre que d'une manière superficielle.

D'abord non fréquentable pour raison de prise de pouvoir par un Coup d'Etat militaire et constitutionnel, Faure Gnassingbé, a acquis avec l'appui extérieur et la fausse légitimité de la CEDEAO et de la France, une notoriété du fait de sa longévité au pouvoir, bien qu'il ait été imposé très jeune sur le fauteuil présidentiel togolais, ce pour représenter les intérêts d'abord des militaires et des caciques du pouvoir de son feu père.

De la dictature, il fallait moderniser. Alors, c'est la démocratie factice, cette fameuse « démocraturation » fondée sur l'autocratie et la gouvernance de la peur, qui a conduit à passer de l'exception au droit commun. Oui, les nombreuses missions tous azimuts auprès de ses pairs africains, les pactes avec les membres de réseaux ésotériques, les efforts de légitimation à travers des médiations dans des crises continentales au service d'intérêts étrangers, sont la contrepartie du maintien en prison de citoyens innocents quand ils ne meurent pas en prison comme le « jeune » **Kossi Bamoïbe**, incarcéré « arbitrairement » et sans preuves dans l'affaire dit « Tigre Révolution », et comptabilisé comme le 9^e prisonnier politique mort dans les geôles de Faure Gnassingbé²¹ depuis le début de l'année. La liste des huit autres morts dans les prisons lugubres de Faure Gnassingbé ou libérés quelques jours, heures, voire minutes avant leur décès : Tairou Mourana, Alidou Saidou, Alassani Issaka, Moussa Saïbou, Souleymane Djalilou, Yakoubou A. Moutawakilou, Bamouibé Kossi, Kéliba Kassimou²².

D'autres comme **Abdoul Aziz Goma**, citoyen bénéficiant de la double nationalité Irlandaise et togolaise, ont perdu l'usage de leurs jambes suite à des tortures et des refus de sortie de prison pour des raisons humanitaires et de santé fragiles. D'autres encore comme Nambéa Méhiuowa Leyla, épouse Tagba, Sébabé-Guéffé Tchassanti Nouroudine, trésorier adjoint du PNP (Parti National Panafricain), Alfa Ibrahim, un Togolais de la diaspora en Allemagne, Boukari Abdoulrazak, Amadou Abdoulrachid et Banka Alidjénou, Jean-Paul Omolou, Kpatcha Gnassingbé, croupissent en prison comme bien d'autres moins connus et tous innocents, sans compter tous ceux qui sont forcés à l'exil, simples citoyennes et citoyens togolais, responsables d'organisations de la société civile, journalistes, femmes et hommes politiques, ecclésiastiques, etc. !!!

Oui, le « jeune doyen des présidents Ouest Africain » peut certainement conseiller d'autres présidents ayant comme ambition et intention la confiscation du pouvoir du Peuple. Mais, ce n'est pas nécessairement la vision de Bola Tinubu, le nouveau Président en exercice de la CEDEAO qui devrait se poser la question de savoir si un citoyen africain doit se retrouver en prison au Togo parce qu'elle ou il défend la démocratie que le Président Tinubu dit « chérir ».

12. RECOMMANDATIONS DE RCDTI ET DE CVU-TOGO-DIASPORA : TINUBU DOIT STOPPER LE JEUNE DOYEN QUI CONFISQUE LA DÉMOCRATIE ET LE POUVOIR DU PEUPLE AU TOGO

La plupart des dirigeants politiques en CEDEAO sont arrivés au pouvoir en enfreignant les règles de droit, grâce à des coups d'Etat militaires ou constitutionnels ou les deux à la fois. Mais la grande mode est de faire tout ceci en amont en échappant à la limitation des mandats, en instaurant l'impunité et la corruption. Aussi, le concept de « démocratie » ne doit plus rimer avec celui des « coups d'Etat constitutionnels » qui semblent avoir disparu de la mémoire des dirigeants actuels de la CEDEAO lorsqu'il s'agit de créer une « force anti-coup d'Etat » dans l'espace sous-régional d'Afrique de l'Ouest.



**RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)**

**COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)**



RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA ne peuvent pas suivre les conseils de celui qui s'éloigne des valeurs ancestrales africaines de la Maât, surtout si la vérité, la justice, la solidarité et la probité doivent céder la place à une démocratie factice, même soutenue par des dirigeants africains et occidentaux, dont la France.

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA exhortent les présidents africains à ne pas tomber dans le même piège que Macky Sall et à ne pas rêver d'une démocratie factice avec plus de quatre mandats présidentiels, surtout s'ils ont été conseillés par un certain Faure Gnassingbé, qui dispose assurément d'une expertise avérée en la matière. L'exportation d'un tel savoir-faire pourrait se révéler contre-productive, dès que le Peuple togolais, en relation avec la Diaspora togolaise indépendante, sortira de sa posture consistant à dire « je ne fais de politique »... alors qu'il ne fait que subir la politique du système Gnassingbé.

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA demande au Président en exercice de la CEDEAO de s'adjoindre des experts indépendants pour comprendre ce qu'est un Coup d'Etat constitutionnel s'organiser au niveau de la CEDEAO et du Nigeria pour mettre en application sa volonté de stopper les coups d'Etat dans l'espace CEDEAO en commence par le « jeune doyen » du Togo qui confisque la démocratie et le pouvoir du Peuple au togolais. Une décision de la Cour de Justice de la CEDEAO peut l'y encourager.

Le 16 juillet 2023.

La Direction du :

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes.

SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
3. Mathieu D'ALMEIDA
4. Koffi DEKU, Ing.
5. François FABREGAT
6. Antoine RANDOLPH, Dr.

Contact et Coordination : info@cvu-togo-diaspora.org et rcdti@cvu-togo-diaspora.org

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de société commun pour l'avenir du Togo en vue d'une transition.

© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) -----



Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) -----



info@cvu-togo-diaspora.org



Mots-clés : Alternance politique - Autocratie - CEDEAO - Corruption - CVU-TOGO-DIASPORA - Faure Gnassingbé - France - Impunité - Maât - Macron - Macky Sall – Patrice Talon - Bola Tinubu - Togo - Valeurs africaines.

- ¹ Richard Ferrand est un homme politique français, membre influent du parti d'Emmanuel Macron, « La République En Marche (LREM) », ce depuis 2016. Il avait été député de la 6e circonscription du Finistère à l'Assemblée nationale de 2012 à 2022. Longtemps membre du Parti socialiste (1980-2017), il était secrétaire général de LREM depuis octobre 2016. Il a brièvement occupé le poste de ministre de la Cohésion des territoires entre mai et juin 2017 avant de démissionner en raison d'accusations de népotisme. Après sa démission, il devient le chef du groupe du parti à l'Assemblée nationale en juin 2017, puis est élu à la présidence de l'hémicycle en septembre 2018. Il a été président de l'Assemblée nationale de 2018 à 2022 et essuyé une défaite lors des dernières élections législatives en France. Considéré comme l'un des piliers de la « macronie », Richard Ferrand, ex-président de l'Assemblée nationale, a subi une défaite dans le Finistère lors élections législatives des 12 et 19 juin 2022, empêchés de siéger comme député au cours du second et dernier mandat du quinquennat d'Emmanuel Macron.
- ² Gatinois, C. et Trippenbach, I. (2023). « Richard Ferrand empêtré dans la polémique du troisième mandat présidentiel ». In www.lemonde.fr. 19 juin 2023. Accédé le 13 juillet 2023. Voir https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/06/19/richard-ferrand-empetre-dans-la-polemique-du-troisieme-mandat-presidentiel_6178347_823448.html
- ³ Tabard, G. (2023). « Richard Ferrand et le troisième mandat présidentiel, faux procès mais vrai débat ». In www.lefigaro.fr. 19 juin 2023. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://www.lefigaro.fr/politique/guillaume-tabard-richard-ferrand-et-le-troisieme-mandat-presidentiel-faux-proces-mais-vrai-debat-20230619>
- ⁴ Lacombe, L. (2023). « Richard Ferrand regrette « la limitation du mandat présidentiel », les oppositions s'agitent ». In www.lepoint.fr. 19 juin 2023. Accédé le 13 juillet 2023. Voir https://www.lepoint.fr/politique/richard-ferrand-regrette-la-limitation-du-mandat-presidentiel-les-oppositions-s-agitent-19-06-2023-2525043_20.php#11
- ⁵ Lacombe, L. (2023). Op. Cit.
- ⁶ Guédé, A. (2006). « L'université française finance l'exil doré d'un condamné ». In *Le Canard enchaîné* ». Edition du 10 mai 2006. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://www.lecanardenchaîne.fr/> ; Charles Debbasch avait acquis la nationalité togolaise et disposait d'un passeport diplomatique qui lui permis d'échapper à la police en Union européenne suite à plusieurs démêlés avec la justice, suivies de condamnations et de non-lieux en France. Il aurait perçu son salaire de professeur d'Université tout en résidant au Togo, ce dans le cadre d'une mission de coopération entre les universités de Lomé et Kara, ce à la demande du Président de l'Université d'Aix-Marseille de l'époque, sauf qu'il s'est agi d'une mission « *totalelement fictive* » pour couvrir une décision politique prise en France au plus haut niveau, pour « conseiller » le pouvoir togolais, soit environ 5 000 Euro par mois entre 2003 et 2006. Voir aussi In *Wikipedia*, Charles Debbasch. Accédé le 13 juillet 2023. Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Debbasch#cite_note-41 ; Il a été conseiller technique du président français Valéry Giscard d'Estaing, qui faisait des parties de chasse au Togo avec le dictateur Etienne Eyadéma Gnassingbé. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages universitaires et a dirigé le groupe de presse du Dauphiné libéré dans les années 80. Il aurait formé près de « 35 % des magistrats français », selon ses propres dires. Entre 1981 et 1993, il s'est vu confier la présidence de la fondation du peintre Victor Vasarely d'où sont partis l'essentiel de ses démêlés juridiques.
- ⁷ Rédaction (1994). « L'ex-doyen Debbasch est en prison pour escroquerie ». In www.humanite.fr. 29 novembre 1994. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://www.humanite.fr/lex-doyen-debbasch-est-en-prison-pour-escroquerie-92201>
- ⁸ Debbasch, C. (2006). *La Succession d'Eyadema*. Editions L'Harmattan : Paris.
- ⁹ Hofnung, T. (2005). « Juriste mercenaire ». In www.liberation.fr. 18 février 2005. Accédé le 14 juillet 2023. Voir https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.liberation.fr%2Fgrand-angle%2F2005%2F02%2F18%2Fjuriste-mercenaire_510120%2F#federation=archive.wikiwix.com&tab=url
- ¹⁰ PIMIDO (2023). « Commentaire de l'article 28 de la Constitution de 1793 ». In www.pimido.com. Accédé le 15 juillet 2023. Voir <https://www.pimido.com/droit-public-et-prive/droit-constitutionnel/commentaire-article/commentaire-article-28-constitution-1793-400943.html>
- ¹¹ VOX Afrique et AFP (2017). : Gnassingbé promet un dialogue avec l'opposition togolaise dans « quelques semaines ». In www.voxafrique.com. 20 novembre 2017. Accédé le 14 juillet 2023. Voir <https://www.voaafrique.com/a/gnassingbe-promet-un-dialogue-avec-l-opposition-togolaise-dans-quelques-semaines/4126768.html>
- ¹² Dumont, J. (2017). « Togo, Honduras, Guatemala... Ces pays qui ont suivi Trump sur le statut de Jérusalem ». In www.france24.com. 22 décembre 2017. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://www.france24.com/fr/20171222-togo-honduras-guatemala-votes-contre-resolution-onu-statut-jerusalem> ; Neuf pays ont voté, jeudi, contre la résolution de l'ONU condamnant la décision américaine de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'Israël. Parmi ces États, plusieurs perçoivent des aides financières et n'ont pas voulu se mettre Washington à dos.
- ¹³ Rédaction Africanews (2023). « CEDEAO : Tinubu promet une "tolérance zéro" contre les coups d'Etat ». In fr.africanews.com. 10 juillet 2023. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://fr.africanews.com/2023/07/10/cedea0-tinubu-promet-une-tolerance-zero-contre-les-coups-detat/>



- ¹⁴ Placa, J. B. (2023). « Tinubu, président de toutes les incertitudes ». in www.rfi.fr. 3 juin 2023. Chronique de Jean-Baptiste Placa. Accédé le 15 juillet 2023. Voir <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/chronique-de-jean-baptiste-placca/20230603-tinubu-pr%C3%A9sident-de-toutes-les-incertitudes>
- ¹⁵ Sahara Reporters (2023). ““We Won’t Accept Coup d’Etat In West Africa Again,” Tinubu Declares As New ECOWAS Chairman”. In www.saharareporters.com. 9 July 2023. Accessed 15 July 2023. Retrieved from <https://saharareporters.com/2023/07/09/we-wont-accept-coup-detat-west-africa-again-tinubu-declares-new-ecowas-chairman>
- ¹⁶ Siegle, J. (2022). « Les coups d’État en Afrique et le rôle des acteurs extérieurs ». Centre d’Etudes stratégiques de l’Afrique. In africacenter.org. 3 janvier 2022. Accédé le 15 juillet 2023. Voir <https://africacenter.org/fr/spotlight/les-coups-detat-en-afrique-et-le-role-des-acteurs-exterieurs/>
- ¹⁷ France 24 et AFP (2022). « Le Togo et le Gabon rejoignent le Commonwealth ». In www.france24.fr. 25 juin 2022. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://www.france24.com/fr/afrique/20220625-le-togo-et-le-gabon-rejoignent-le-commonwealth>
- ¹⁸ Portail Officiel de la République Togolaise (2023). « Faustin-Archange Touadéra en visite officielle au Togo ce mardi ». In www.republiquetogolaise.com. 27 juin 2023. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://www.republiquetogolaise.com/politique/2706-8188-faustin-archange-touadere-en-visite-officielle-au-togo-ce-mardi>
- ¹⁹ France24 et AFP (2022). « Attaque au colis piégé contre un responsable russe en Centrafrique, le chef de Wagner accuse la France ». In www.information.tv5monde.com. 16 décembre 2022. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://information.tv5monde.com/afrique/attaque-au-colis-piege-contre-un-responsable-russe-en-centrafrique-le-chef-de-wagner-accuse>
- ²⁰ Le Monde (2005). « Ange-Félix Patassé, réfugié au Togo, veut se présenter aux élections en Centrafrique : L’ancien président déposé par un putsch se réjouit des protestations contre la transition à Lomé ». in www.lemonde.fr. 24 février 2005. Accédé le 13 juillet 2023. Voir https://www.lemonde.fr/afrique/article/2005/02/24/ange-felix-patasse-refugie-au-togo-veut-se-presenter-aux-elections-en-centrafrique_399339_3212.html
- ²¹ Coordination Pyramide (2023). « Togo: décès tragique d’un détenu politique en prison ». In www.togoweb.net. 9 juin 2023. Accédé le 13 juillet 2023. Voir <https://togoweb.net/togo-deces-tragique-dun-detenu-politique-en-prison/togo/>
- ²² Tchadjobo, S. (2023). « Togo-Le drame des prisonniers politiques : Combien de morts faut-il encore avant que Faure Gnassingbé ne les libère ? ». In www.icilome.com. 12 juillet 2023. Accédé le 15 juillet 2023. Voir <https://icilome.com/2022/03/togo-prisonniers-politiques-4/>